

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE**

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2015\_ 0129

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de  
**CHAMPS-SUR-MARNE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2015**

*L'an deux mille quinze, le vingt-six juin, à 20h30*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 juin 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel*

**PRESENTS** : M. VACHEZ, M. DIOGO, M. SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M. BEAULIEU, M. RATOCHNIK, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (*arrivé lors de l'examen du point n°1*), MME MONIER, M. NYA NJIKE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, M. KRZEWSKI.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES**

Madame NATALE	qui a donné pouvoir à Madame TROQUIER
Monsieur TIENG	qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC
Madame NEDJARI	qui a donné pouvoir à Monsieur FONTAINE
Madame BEAUMEL	qui a donné pouvoir à Monsieur DIOGO
Madame ROTOMBE	qui a donné pouvoir à Monsieur CALAMITA
Madame PELLICOLI	qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ
Monsieur KAPLAN	qui a donné pouvoir à Monsieur KRZEWSKI
Madame BOUHENNI	qui a donné pouvoir à Madame DODOTE

**ABSENTS** : M. TEBALDINI, MME KRA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Pierre NYA NJIKÉ

*Arrivée de Monsieur MAYOULOU NIAMBA à 20h48 lors de l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.  
Sortie de Mesdames DODOTE et DAGUILLANES lors du vote du point n°13 de l'ordre du jour.  
Le point n°16 est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure.*

**Point n° 17 : Désignation d'un membre suppléant au sein de la Commission de Délégation de Service Public à Noisiel**

portant sur la désignation d'un membre suppléant au sein de la Commission de Délégation de Service Public

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2121-21, L.1411-1 et suivants,*

*VU la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2014 portant constitution de la Commission de Délégation de Service Public,*

**CONSIDÉRANT** la démission de Madame Fabienne THIRON, effective au 04 mai 2015, du Conseil Municipal et la nécessité de pourvoir à son remplacement en tant que membre suppléant de Monsieur Alain KAPLAN au sein de la Commission de Délégation de Service Public,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de respecter la représentation proportionnelle de chaque groupe,

**CONSIDÉRANT** la candidature suivante issue de la liste « Noisiel Avenir » : Monsieur Marcus DRAMÉ,

**CONSIDÉRANT** qu'une seule candidature a été déposée, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, À L'UNANIMITÉ**

**DÉSIGNE** Monsieur Marcus DRAMÉ en remplacement de Madame Fabienne THIRON, au sein de la Commission de Délégation de Service Public ;

Les membres de la Commission de Délégation de Service Public sont ainsi les suivants :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Madame Patricia JULIAN	Madame Lydie DAGUILLANES
Madame Annyck DODOTE	Monsieur Stéphane CALAMITA
Monsieur Michel ROSENMAN	Monsieur Pierre NYA NJIKE
Monsieur Gérard SANCHEZ	Monsieur Jean Pierre BARDET
Monsieur Alain KAPLAN	Monsieur Marcus DRAMÉ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

*D. Yachez*  
Daniel YACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le  
Publié le

01 JUIL. 2015

01 JUIL. 2015

